

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE	
Date Réception :	Traité le :
Par :	Par :

ANNÉE SCOLAIRE

2025/2026 ☐

Code famille :	FORMULAIRE D'INSCRIPTION RESTAURATION ou/et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ☐ Parents ☐ Garde Alternée ☐ Père ☐ Mère ☐ Planning de garde	
--------------------------------	---	---

Je souhaite que mon(mes) enfant(s) fréquente(nt) la restauration scolaire ou/et le péricolaire de façon régulière pour toute l'année scolaire, aux jours indiqués ci-dessous : Je coche les jours que je souhaite.

IMPORTANT pour le péricolaire du soir : 2 créneaux possibles

- 16h30 à 17h30 : cocher uniquement la case - 16h30- 17h30
- 16h30 à 18h00 : cocher les 2 cases - 16h30 – 17h30 et 17h30- 18h00

	ENFANT 1 : CE	ENFANT 2 : CE	ENFANT 3 : CE	ENFANT 4 : CE	
NOM					
Prénom					
Ecole / Classe					
RESTAURATION	Choix Alimentaire ☐ Standard ☐ Sans Porc ☐ PAI Alimentaire *	☐ Standard ☐ Sans Porc ☐ PAI Alimentaire *	☐ Standard ☐ Sans Porc ☐ PAI Alimentaire *	☐ Standard ☐ Sans Porc ☐ PAI Alimentaire *	
	RÉSERVATION	Votre choix	Votre choix	Votre choix	Votre choix
	lundi	☐	☐	☐	☐
	mardi	☐	☐	☐	☐
	jeudi	☐	☐	☐	☐
	vendredi	☐	☐	☐	☐

* **PAI Alimentaire** : joindre obligatoirement la fiche A.P.P.(Accompagnement Projet Personnalisé) dûment renseignée .

	RÉSERVATION	Votre choix			Votre choix			Votre choix			Votre choix		
		7h30 8h30	16h30 17h30	17h30 18h00	7h30 8h30	16h30 17h30	17h30 18h00	7h30 8h30	16h30 17h30	17h30 18h00	7h30 8h30	16h30 17h30	17h30 18h00
PÉRISCOLAIRE	HORAIRE												
	lundi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	mardi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	jeudi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	vendredi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

RAPPELS IMPORTANTS

FACTURATION

-La facturation sera appliquée en fonction de la réservation.

-Toute participation non prévue d'un enfant à la restauration scolaire et/ou au péricolaire sera facturée au « tarif exceptionnel », sauf situation exceptionnelle (hospitalisation, décès) : fournir au Guichet Enfance Jeunesse un justificatif avant le 10 du mois suivant pour pouvoir bénéficier du tarif habituel (en fonction de votre Quotient Familial), sinon le « tarif exceptionnel » sera appliqué.

MODIFICATION DU PROFIL DE RÉSERVATION

Modification du profil de réservation : soit sur le Kiosque Famille, soit par mail à laregie@salondeprovence.fr.

RESTAURATION : avant le 24 de chaque mois, pour une prise en compte le mois suivant.

PÉRISCOLAIRE : minimum 5 jours ouvrables avant la date souhaitée, pour être prise en compte.

Le « tarif exceptionnel » sera appliqué si non respect de ces délais préalables minimum.

A _____, le _____ Signature :